

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 623

9 mars 2012

SOMMAIRE

Adleek S.A.	29858	Bright Pattern	29886
Advent Coral Holding S.à r.l.	29858	Bronte Renewable Group S.A.	29867
Advent Coral S.à r.l.	29860	BRSG S.A., SPF	29887
Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l.	29861	Bureau d'Assurances Schmitz & Lentz s.à.r.l.	29896
Advent Stoco Finance S.à. r.l.	29861	Bureau TMEX S.A.	29896
Advent Stoco Holding S.à. r.l.	29862	Call Luxembourg S.à.r.l.	29901
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	29863	Carlifé S.A.	29861
Alarane S.A.	29863	Carlifé Walferdange S.A.	29861
Anciens Etablissements Arno ZUANG Im- mobilière S.A.	29866	C.B.R. Finance S.A.	29896
Biarritz IM S.A.	29868	C&C Luxembourg Sàrl	29901
Biarritz IM S.A.	29872	C.K. S.A.	29900
Biarritz IM S.A.	29872	Comarch Luxembourg S.à r.l.	29858
Biarritz IM S.A.	29871	Donativa S.à r.l.	29863
Biarritz IM S.A.	29868	EHI International S.à r.l.	29887
Biarritz IM S.A.	29874	EJV Luxembourg	29896
Bicknell Capital S.à r.l.	29887	Eleven Bladdernut S.à r.l.	29868
Birdsview Fund	29867	Energy Investments Lux S.A.	29872
Birdsview Fund	29867	European Sovereign Bond Investment Fa- cility	29874
Blisworth Management S.A.	29886	Eximco S.A.	29901
Bourscheid-Plage SA	29887		

Adleek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015824/10.

(120018942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Coral Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.865.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015825/19.

(120019563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Comarch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.718.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Comarch S.A., with its registered office in Al. Jana Pawla II 39a, 31-864 Cracow, Poland, registered with the Polish National Court Register under number 0000057567, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg;

by virtue of a proxy given under private seal and substituted to him; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "Comarch Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office L8008 Strassen, 23, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 160.718, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 991 of the 13th of May 2011.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the purpose of the company and subsequently to amend article 2 of the bylaws as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the company is to act as a primary and secondary IT systems operator.

The company may as well carry out any technical, commercial, industrial or financial activities, related directly or indirectly to its purpose or which are liable to promote their development or extension.»

Second resolution

The sole shareholder authorises the Board of Managers to delegate the daily management of the company to two (2) or more persons, managers or not, as described in article 16 of the articles of incorporation.

Third resolution

The sole shareholder decides to insert a new article between article 22 and 23 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

« **New Art. 23.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more independant auditors.

The independant auditors, if any, will be elected by the Board of Managers, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the Board of Managers.’

Fourth resolution

The sole shareholder decides to renumber the articles of incorporation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Comarch S.A., ayant son siège social à Al. Jana Pawla II 39a, 31-864 Cracovie, Pologne, immatriculée auprès du Registre National des Tribunaux de Pologne sous le numéro 0000057567,

ici représentée par Monsieur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg

en vertu d’une procuration sous seing privé lui substituée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée “Comarch Luxembourg S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 23, route d’Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.718, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 13 mai 2011

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu’elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de modifier l’objet social de la société, et en conséquence de modifier l’article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l’activité d’opérateur de systèmes informatiques primaires ou secondaires.

La société peut encore accomplir toute activité technique, commerciale, industrielle ou financière, liée directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L’associé unique autorise le Conseil de gérance de déléguer la gestion journalière à deux (2) ou plusieurs personnes, gérants ou non, tel que prévu dans l’article 16 des statuts.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'introduire un nouvel article entre l'article 22 et 23 des articles des statuts de la société, qui auront la teneur suivante:

« **Nouvel Art. 23.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs réviseurs, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les réviseurs, s'il y en a, seront nommés par décision du conseil de gérance, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision du conseil de gérance.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de renuméroter les articles des statuts de la société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2011. Relation GRE/2011/4300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012182/105.

(120014057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Advent Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.831.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015826/19.

(120019564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015827/19.

(120019083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Stoco Finance S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Isabelle LAPIETRA, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et résidant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015829/19.

(120019565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Carlife Walferdange S.A., Société Anonyme,**(anc. Carlife S.A.).**

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.680.

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Carlife S.A.", ayant son siège social à L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.680, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2152 du 4 novembre 2009,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, entrepreneur, demeurant à L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination en Carlife Walferdange S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Carlife Walferdange S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme existe sous la dénomination de "Carlife Walferdange S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Antonio TIMOTEO DO REGO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2011. Relation GRE/2011/4302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012196/55.

(120014132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Advent Stoco Holding S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.980.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Isabelle LAPIETRA, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et résidant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015830/19.

(120019567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Stoco Investment S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.694.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maïke KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Isabelle LAPIETRA, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et résidant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012015831/19.

(120019566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Alarane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.145.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012015834/14.

(120019286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Donativa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.396.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Bertrand CHRISTMANN, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 20 janvier 1973, demeurant à L-2449 Luxembourg 25c, boulevard Royal;

- Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 11 janvier 1977, demeurant à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet de détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ses actifs ou pouvant les compléter.

La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, gérer ces participations. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instrument de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «DONATIVA S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier samedi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Bertrand CHRISTMANN, préqualifié	50 parts
2.- Arnaud SCHMITT, préqualifié	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Bertrand CHRISTMANN, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 20 janvier 1973, demeurant à L-2449 Luxembourg 25c, boulevard Royal;

- Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France), le 11 janvier 1977, demeurant à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg 25c, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Christmann, A. Schmitt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2914. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012230/157.

(120014390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Anciens Etablissements Arno ZUANG Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Zone Industrielle rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 23.028.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Leudelange, le 23 janvier 2012 à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Anciens Ets Arno Zuang Immobilière S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Fulvio RIGANELLI, employé privé,
demeurant à L-3825 SCHIFFLANGE, 16, Schefflengerbiérg,
né le 19/04/1948 à Esch/Alzette

- Madame Claudine ELMI, employée privée,
demeurant à L-3825 SCHIFFLANGE, 16, Schefflengerbiérg,
née le 03/10/1950 à Algrange (F)

- Monsieur Claude RIGANELLI, employé privé,
demeurant à L-8545 NIEDERPALLEN, 14, rue de Reichlange,

né le 28/09/1979 à Esch/Alzette

- Madame Sarah RIGANELLI, employé privée, demeurant à L-4407 BELVAUX, 16, rue Emile Metz, née le 28/12/1975 à Esch/Alzette

2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Fulvio RIGANELLI, prénommé .

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Leudelange, le 23 janvier 2012.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2012015838/32.

(120019490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 117.597.

Les comptes annuels révisés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015852/10.

(120019647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 117.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2012 au siège social de la Société

L'assemblée générale annuelle a décidé de:

- renouveler les mandats de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

1) Mme Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;

2) M. Ulf Loeper, avec adresse professionnelle à Strandvägen 7A, S-114 56 Stockholm;

3) M. Robin Curry-Lindahl, avec adresse professionnelle à Avenue E. De Mot, 19, B-1000 Bruxelles;

4) M. Anders Malcolm, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur indépendant d'entreprises. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015853/21.

(120019721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Bronte Renewable Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.471.

EXTRAIT

Avec effet au 31 janvier 2012, la société CAPITA FIDUCIARY SA, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de la Société Anonyme Bronte Renewable Group S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 128471.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012015854/14.

(120019049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour la société BIARRITZ IM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012015856/14.

(120019225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour la société BIARRITZ IM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012015857/14.

(120019603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Eleven Bladdernut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.322.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.213.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of December, before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.654 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence FORSTER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 December 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Eleven Bladdernut S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 26 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1076 on 21 May 2011 and registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés, under the number B 159.213 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of five hundred euro (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

2 To issue five hundred (500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into yen by applying the exchange rate EUR 1.00 = JPY 101.70.

5 To convert the existing subscribed capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) into one million three hundred twenty-two thousand one hundred yen (JPY 1,322,100.-).

6 To set the nominal value of each share at one hundred and one yen and seventy sen (JPY 101.70).

7 To amend article 8 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of five hundred euro (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five hundred (500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and a total share premium in an amount of forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500.-).

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A. (the "Subscriber"), predesignated, represented by Me Florence FORSTER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of by virtue of the pre-mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for five hundred (500) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) with payment of a share premium in a total amount of forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the five hundred (500) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into yen by applying the exchange rates EUR 1.00 = JPY 101.70.

Fifth resolution

The Shareholder consequently resolves to convert the subscribed capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) into one million three hundred twenty-two thousand one hundred yen (JPY 1,322,100.-).

Sixth resolution

The Shareholder resolves to set the nominal value of the shares at one hundred one yen and seventy sen (JPY 101.70).

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The issued capital of the Company is set at one million three hundred twenty-two thousand one hundred yen (JPY 1,322,100.-) divided into thirteen thousand (13,000) shares, with a nominal value of one hundred and one yen and seventy sen (JPY 101.70) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de décembre,

Par-devant, Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., une société constituée et régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.654 («l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Florence FORSTER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 décembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de Eleven Bladdernut S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 le 21 mai 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 159.213 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (GBP 12.500.-) à treize mille euros (EUR 13.000.-).

2 Émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en yen par application du taux de conversion de EUR 1.00 = JPY 101,70.

5 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000.-) en un million trois cent vingt-deux mille cent yen (JPY 1.322.100.-).

6 Fixation de la valeur nominale de chaque part sociale à cent-un yen soixante-dix sen (JPY 101,70-).

7 Modification de l'article 8 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

8 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (GBP 12.500,-) à treize mille euros (EUR 13.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite est intervenue Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A. (le «Souscripteur»), précitée, représentée par Me Florence FORSTER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de en vertu de la procuration.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cents (500) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé unique a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) en un million trois cent vingt-deux mille cent yen (JPY 1.322.100,-).

Cinquième résolution

L'Associé unique a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en yen par application du taux de conversion EUR 1.00 = JPY 101,70.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent-un yen soixante-dix sen (JPY 101,70).

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital émis de la Société est fixé à un million trois cent vingt-deux mille cent yen (JPY 1,322,100,-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent-un yen soixante-dix sen (JPY 101,70) chacune, chaque part sociale entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Forster, Delosch.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2983. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012235/166.

(120014465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.
Pour la société BIARRITZ IM S.A.
Signature

Référence de publication: 2012015858/14.

(120019608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.
Pour la société BIARRITZ IM S.A.
Signature

Référence de publication: 2012015859/14.

(120019636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.
Pour la société BIARRITZ IM S.A.
Signature

Référence de publication: 2012015860/14.

(120019671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 57.675.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENERGY INVESTMENTS LUX S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 57.675, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 184 du 14 avril 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 212 du 2 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Mathey, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions un euros et vingt-six centimes (EUR 45.000.001,26) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 532.284,19) représenté par mille cent soixante-treize (1.173) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune à quarante-cinq millions cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-cinq centimes (EUR 45.532.285,45) représenté par cent mille trois cent quarante (100.340) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept (99.167) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 453,78 par part sociale.

2. Emission des quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept (99.167) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 453,78 par action, ayant les mêmes droits et obligations que les mille cent soixante-treize (1.173) actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles par un apport en nature consistant en une créance pour un montant de quarante-cinq millions un euros et vingt-six centimes (EUR 45.000.001,26). Cet apport devra être alloué au capital social de la société.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions un euros et vingt-six centimes (EUR 45.000.001,26) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 532.284,19) représenté par mille cent soixante-treize (1.173) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune à quarante-cinq millions cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-cinq centimes (EUR 45.532.285,45) représenté par cent mille trois cent quarante (100.340) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept (99.167) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 453,78 par part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, WILISAANK S.A., SPF, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

Ici représentée par Monsieur Martin Mantels, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée,

qui déclare souscrire les quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept (99.167) actions nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 45.000.001,26.(quarante-cinq millions un euros et vingt-six centimes).

L'existence de ladite créance été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Robert Zahlen, Réviseur d'Entreprises agréé, demeurant à Leudelange, le 29 décembre 2011, qui conclut comme suit:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 99.167 nouvelles actions de ENERGY INVESTMENTS LUX S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à quarante-cinq millions cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt cinq euros et quarante-cinq centimes (EUR 45.532.285,45) représenté par cent mille trois cent quarante (100.340) actions sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante trois Euros et soixante-dix huit centimes (EUR 453,78) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

“The share capital is set at forty-five million five hundred thirty-two thousand two hundred and eighty-five Euro and forty-five cents (EUR 45,532,285.45) represented by one hundred thousand three hundred and forty (100,340) shares in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each, all subscribed and fully paid-up.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, A. BRAQUET, N. MATHEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/209. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012236/94.

(120014310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.071.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour la société BIARRITZ IM S.A.

Signature

Référence de publication: 2012015861/14.

(120019688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

European Sovereign Bond Investment Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.389.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE NINETEENTH DAY OF JANUARY.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

European Financial Stability Facility, a public limited liability company (société anonyme), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.414 (the "Shareholder").

Here represented by Mr. Ralf Jansen, Head of Legal, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Mr. Kalin Anev, Secretary General, residing professionally at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 18 January 2012, which has been initialed "ne varietur" by the proxyholders of the Shareholder and the undersigned notary and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole Shareholder has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration, Limited recourse, Subordination and non Petition, Compartments

1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "European Sovereign Bond Investment Facility".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social event of an exceptional nature occur or threaten to occur which is likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 With a view to realising the overall objective to facilitate or provide financing to Member States of the European Union whose currency is the euro and which have entered into a memorandum of understanding with the European Commission containing policy conditionality, the Company may acquire or assume risks in respect of sovereign bills, notes or bonds or other debt instruments of Member States of the European Union whose currency is the Euro and which have entered into a memorandum of understanding with the European Commission containing policy conditionality and one or more financial assistance facility agreements with the European Financial Stability Facility or the European Stability Mechanism (each a "Member State") by way of subscription, acquisition or in any other manner. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by the Company the value or return of which depend on the risks thus acquired or assumed by the Company.

3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any sovereign bills, notes or bonds or other debt instruments issued by a Member State, whether on the primary or secondary market;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time, where applicable in accordance with any investment policies established for the Company or any specific compartment;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) within the limits of the Securitisation Law, enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) issue bonds, commercial paper, notes, promissory notes, certificates or any other form of debt securities, equity securities or other financial instruments the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing these securities in a manner which would require the Company to obtain a license under article 19 of the Securitisation Law;

(g) raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions;

(h) enter into arrangements with third parties in order to ensure the necessary liquidity for the operations of the Company, including in particular for the service of securities issued and the acquisition and assumption of risks, including through the entry into liquidity facility arrangements; and

(i) make deposits at banks or with other depositories.

3.3 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Limited recourse, Subordination and Non petition.

5.1 The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any other creditors, investors and holders of other securities may have.

5.2 No shareholder, investor or other creditor of the Company may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under clause 25 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

6. Compartments.

6.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

6.2 The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

6.3 Subject to clause 6.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

6.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

6.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets allocated to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

6.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

6.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

Chapter II - Capital

7. Capital. The subscribed capital is set at thirty one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100%).

8. Form of the shares.

8.1 The shares are issued in registered form.

8.2 The Company may, to the extent and under the terms permitted by the 1915 Law, purchase its own shares.

9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

10. Modification of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders in accordance with the voting procedures laid down in article 19.8 below for the modification of the Articles.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

11. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, commercial paper, notes, promissory notes, certificates or other debt instruments under registered or bearer or dematerialised form. Bonds, commercial paper, notes, promissory notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Delegation of powers, Independent auditors

12. Board of directors.

12.1 The Company is managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

12.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding 6 (six) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 (six) years from the date of his election.

12.3 In the event of vacancy of a position on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

13. Meetings of the board of directors.

13.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. A convening notice for any meeting of the Board of Directors shall be sent to all the members of the Board of Directors in writing, or by fax or e-mail, at least 2 (two) calendar days before the date of the meeting except (i) in case of urgency or (ii) if all the Directors are present or represented at the meeting and waive the convening formalities or (iii) if all the Directors waive the convening formalities in writing, or by fax or e-mail, at or prior to the meeting. Furthermore, no specific convening notice shall be required for meetings of the Board of Directors to be held on dates previously scheduled and determined by the Board of Directors.

13.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by letter or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of a tie, the Chairman has a casting vote.

13.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

13.8 Votes may also be cast by any other means such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

13.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors acting jointly.

14. General powers of the board of directors.

14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. Without prejudice to specific provisions herein, all powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

14.2 The Board of Directors is authorised to sell, transfer, assign, charge and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law and in such manner as the Board of Directors deems appropriate as well as, for the avoidance of doubt and where applicable, in accordance with any investment policies established for the Company or any specific compartment or the terms and conditions of the securities issued by the Company in the context of the securitisation of the relevant assets.

15. Delegation of powers.

15.1 The Board of Directors may confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

15.2 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers, officers or other agents, legal or physical persons, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

15.3 The first person(s) entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

15.4 The Board of Directors may also establish various committees which may include non board members chosen in particular for their technical skills. The Board of Directors shall ensure that each member of a committee who is not a Director will keep confidential all information received in relation to the Company or any of its related companies (comprised in the widest sense). The Board of Directors shall determine the composition, powers and functioning of any committee it establishes.

16. Representation of the company.

16.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of 2 (two) Directors or by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or by 2 (two) Directors acting jointly, but only within the limits of such power.

16.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

17. Independent auditor.

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Directors.

17.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 The registered independent auditors are re-eligible.

18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director of the Company has any opposing interest in any transaction of the Company to be decided upon by the Board of Directors, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

18.4 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

19. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

19.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decisions in writing.

19.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

19.3 A general meeting shall be convened by means of convening notice by registered letters as provided by Luxembourg law. In the event that all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

19.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxyholder who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

19.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company 3 (three) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

19.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

19.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by an annual or ordinary general meeting of the shareholders shall be taken by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented for which a vote is expressed (abstentions not being considered to establish such majority).

19.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless all the shareholders are present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both extraordinary general meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by the unanimous consent

of the shareholders present or represented expressing a vote (i.e. abstentions are not taken into account when determining unanimous consent).

19.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

20. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Thursday of June at 14h00, and for the first time in 2013. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

21. Other general meetings. The Board of Directors or any two Directors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

22. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, by appointing another person as his proxy as provided in article 19.4.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

23. Business year.

23.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st 2012.

23.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least 1 (one) month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

24. Distribution of profits.

24.1 Each year at least 5 (five) per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

24.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

24.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

25.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the Shareholder has subscribed for three hundred and ten (310) registered shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder has passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as Directors until the annual general meeting of the shareholder of the Company to be held in 2013:

- Mr. Klaus Regling, born on 3 October 1950 in Lübeck, Germany, with address at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Frankel, born on 22 September 1962 in Suresnes, France, with address at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Rolf Strauch, born on 21 November 1966 in Sinnerath, Germany, with address at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Ralf Jansen, born on 20 October 1971 in Lindlar, Germany, with address at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Kalin Anev, born on 28 October 1982 in Sofia, Bulgaria, with address at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Georges Heinrich, born on 29 October 1971 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 3, rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, whom are known to the notary, by their surname, name, civil status and residences, the said proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-NEUF JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée,

A COMPARU:

European Financial Stability Facility, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.414. (l'"Actionnaire"),

Ici représentée par M. Ralf Jansen, Head of Legal, demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Kalin Anev, Secretary General, demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 janvier 2012, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant et restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

L'Actionnaire unique a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Recours limité, Subordination et Défaut de poursuites, Compartiments

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est constitué par la présente une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

1.2 La Société a pour dénomination "European Sovereign Bond Investment Facility".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution

d'une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert à l'étranger du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 En vue de la réalisation de l'objectif général de faciliter ou fournir du financement aux Etats Membres de l'Union Européenne dont la devise est l'Euro et qui ont conclu avec la Commission Européenne un mémorandum d'accord de conditionnalité, la Société peut acquérir ou assumer des risques liés à des titres, bons, obligations ou autres instruments de dette souveraine d'Etats Membres de l'Union Européenne dont la devise est l'Euro et qui ont conclu avec la Commission Européenne un mémorandum d'accord de conditionnalité et un ou plusieurs financial assistance facility agreements avec l'European Financial Stability Facility ou l'European Stability Mechanism (chacun un "Etat Membre") par voie de souscription, acquisition ou de toute autre manière. L'acquisition ou l'acceptation de tels risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par la Société, dont la valeur ou le rendement dépendent des risques ainsi acquis ou acceptés par la Société.

3.2 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

(a) souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée des titres, bons, obligations ou autres instruments de dette souveraine émis par un Etat Membre, que ce soit sur le marché primaire ou secondaire;

(b) vendre, transférer, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour telle contrepartie que le Conseil d'Administration ou toute personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre, le cas échéant en conformité avec les politiques d'investissement établies pour la Société ou pour tout compartiment spécifique;

(c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de sûreté, par voie d'hypothèque, gage, nantissement, transfert ou autres moyens sur tous les avoirs et les droits de la Société;

(d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières et de mise en pension;

(e) dans les limites de la Loi Titrisation, conclure et exécuter des opérations sur instruments dérivés (incluant, sans que cela soit limitatif, des opérations d'échange (swaps), des contrats à terme (futures ou forwards) et des options) et toutes transactions similaires;

(f) émettre des obligations, billets de trésorerie, notes, bons, certificats ou toute autre forme de titres de dette, des parts bénéficiaires, des titres de capital, ou tout autre instrument financier dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société. De tels titres peuvent être émis par voie de placement public ou privé (qu'ils soient cotés ou non en bourse), sans pour autant émettre ces titres d'une manière qui requerrait un agrément en vertu de l'article 19 de la Loi Titrisation;

(g) souscrire des financements temporaires ou accessoires dans le cadre d'opérations de titrisation;

(h) conclure des accords avec des tiers dans le but d'assurer la liquidité nécessaire pour les opérations de la Société, en ce compris en particulier pour le service des titres émis et l'acquisition et la prise en charge des risques, y compris par le biais de la conclusion de facilités de liquidité; et

(i) effectuer des dépôts en banque ou avec d'autres dépositaires.

3.3 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toute opération quelconque qui soit directement ou indirectement liée à ou utile pour son objet social et qui permet de promouvoir son accomplissement ou son développement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Recours limité, Subordination et Défaut de poursuites.

5.1 Les droits des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après le paiement de tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Toutes les créances des actionnaires à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tous autres créanciers, investisseurs ou détenteurs de titres peuvent avoir.

5.2 Aucun actionnaire, investisseur ou autre créancier de la Société ne peut (i) demander la mise en faillite de la Société ou, sauf si cela est prévu par l'article 25 des présents statuts, requérir l'ouverture de toutes autres procédures collectives ou procédures de restructuration à l'encontre de la Société ou (ii) saisir des actifs de la Société (sauf si la loi le requiert).

6. Compartiments.

6.1 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

6.2 Les droits des détenteurs des instruments émis relatifs à un compartiment et les droits des créanciers qui sont liés à ou sont nés de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment.

6.3 Sous réserve de l'article 6.6 ci-dessous, les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des détenteurs d'instruments émis relatifs à ce compartiment et les droits des créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

6.4 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement total des instruments émis relatifs à un compartiment et de la satisfaction totale et de l'extinction de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer de tels actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

6.5 Le Conseil d'Administration (ou son délégué) devra établir et maintenir des documents comptables pour chacun des compartiments de la Société pour les besoins de la vérification des actifs alloués à chaque compartiment, de tels documents comptables constituant une preuve des actifs contenus dans chaque compartiment en l'absence d'erreur manifeste.

6.6 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique peuvent être payées sur le patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs de ces compartiments ou sur telle autre base qu'il jugera plus adaptée.

6.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

Chapitre II - Capital

7. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,-€), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-€) chacune, entièrement libérées (à 100%).

8. Forme des actions.

8.1 Les actions sont émises dans la forme nominative.

8.2 La Société peut, dans les limites et aux conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à un moment donné. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

10. Modification du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant conformément aux procédures de vote prévues à l'article 19.8 ci-dessous en matière de modification des Statuts.

Chapitre III - Obligations, Notes et Autres instruments de dette

11. Forme nominative ou au porteur. La Société peut émettre des obligations, billets de trésorerie, notes, bons, certificats ou autres instruments de dette sous forme nominative, au porteur ou sous forme dématérialisée. Les obligations, billets de trésorerie, notes, bons, certificats ou autres instruments de dette sous forme nominative ne peuvent pas être échangés ou convertis sous la forme au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Délégation de pouvoirs, Réviseurs d'entreprise agréé.

12. Conseil d'administration.

12.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres (les "Administrateurs" et chacun, un "Administrateur"), actionnaires ou non.

12.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat qui ne peut excéder 6 (six) années et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de nomination de leurs successeurs. Dans le cas où un Administrateur est élu sans indication sur la durée de son mandat, il est considéré nommé pour une période de 6 (six) années à compter de la date de son élection.

12.3 En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre, les Administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité, un Administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette élection.

13. Réunions du conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration élira un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion.

13.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs. Une convocation pour toute réunion du Conseil d'Administration sera envoyée à tous les membres du Conseil d'Administration, par écrit, ou par fax ou e-mail, au moins deux (2) jours calendaires avant la date de la réunion sauf (i) en cas d'urgence ou (ii) si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et renoncent aux formalités de convocation ou (iii) si tous les Administrateurs renoncent aux formalités de convocation par écrit, par fax ou e-mail, durant la réunion ou préalablement à celle-ci. Par ailleurs, aucune convocation spécifique ne sera requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des dates préalablement déterminées et fixées par le Conseil d'Administration.

13.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement se réunir et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

13.4 Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, à qui il donne procuration par écrit, par lettre ou par télécopie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter et cette désignation devra ensuite être confirmée par écrit.

13.5 Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité, le Président aura un vote prépondérant.

13.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Administrateur participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, qui seront réputés présents et seront autorisés à voter par téléphone ou vidéo.

13.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

13.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

13.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

14. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Sans préjudice des dispositions spécifiques prévues par les présents Statuts, tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

14.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à vendre, transférer, céder, nantir et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation et ce d'une manière que le Conseil d'Administration estime appropriée, ainsi que, pour écarter tout doute et si applicable, conformément aux politiques d'investissement définies pour la Société ou pour un compartiment spécifique ou conformément aux termes et conditions des titres émis par la Société dans le cadre de la titrisation des actifs concernés.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil d'Administration pourra conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

15.2 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, gérants, fondés de pouvoir et autres agents, personnes physiques ou morales, actionnaires de la Société ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

15.3 La (ou les) première(s) personne(s) à qui la gestion journalière est confiée peut/peuvent être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

15.4 Le Conseil d'Administration pourra également établir des comités divers lesquels pourront comprendre des non membres du Conseil d'Administration choisis en particulier pour leurs compétences techniques. Le Conseil d'Administration devra s'assurer que tout membre d'un comité qui n'est pas Administrateur tiendra confidentielles toutes les informations reçues en relation avec la Société ou une de ses entités affiliées (comprises dans le sens le plus large). Le Conseil d'Administration déterminera la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de tout comité qu'il établira.

16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil

d'Administration ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement, mais seulement dans les limites des pouvoirs qui lui/leur auront été conférés.

16.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, dans le cas où un délégué à la gestion journalière a été nommé pour mener la conduite de la gestion journalière de la Société et représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière, par la seule signature du délégué à la gestion journalière, mais seulement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

17. Réviseur d'entreprises agréé.

17.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le Conseil d'Administration.

17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés enregistrés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

18. Conflit d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise.

18.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société avec lesquels la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne sera pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, empêché de considérer et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

18.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société a un intérêt opposé dans toute transaction de la Société devant être décidée par le Conseil d'Administration, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et ne doit pas considérer ou voter sur une telle transaction, et cette transaction et l'intérêt de l'Administrateur doivent être mentionnés à l'assemblée générale suivante des actionnaires de la Société.

18.4 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

19. Pouvoir de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

19.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

19.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

19.3 Une assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées comme prévu par la loi luxembourgeoise. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer à toutes les formalités de convocation et aux formalités de publication.

19.4 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

19.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

19.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

19.7 Sauf dispositions spécifiques prévues par la Loi de 1915 ou les présents Statuts, toutes les décisions par une assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital social de la Société présente ou représentée pour laquelle un vote est émis (les abstentions n'étant pas prises en compte pour la détermination de cette majorité).

19.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si tous les actionnaires sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi de 1915. Cette convocation reproduira l'ordre du jour, et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée pourra valablement délibérer indépendamment de la proportion du capital social représentée. Dans les deux assemblées générales extraordinaires, les résolutions, pour être valablement adoptées, doivent être adoptées par le consentement unanime des actionnaires pré-

sents ou représentés exprimant un vote (à savoir que les abstentions ne sont pas prises en considération lors de la détermination du consentement unanime).

19.9 La nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

20. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi de juin à 14h00, et pour la première fois en 2013. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social de la Société.

22. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire tel que prévu à l'article 19.4

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

23. Année sociale.

23.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine le 31 décembre 2012.

23.2 Le Conseil d'Administration établira le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, au (x) auditeur(s) externe(s) qui feront un rapport contenant des commentaires sur ces documents.

24. Répartition des bénéfices.

24.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième au moins du capital social de la Société.

24.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.

24.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

25. Dissolution, Liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément à la procédure applicable à la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateur(s) à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

26. Loi applicable. Tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi de 1915 et la Loi Titrisation.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, l'Actionnaire a souscrit trois cent dix (310) actions nominatives ayant une valeur nominale de cent Euro (100,-EUR) chacune.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société devant se tenir en 2013:

- M. Klaus Regling, né le 3 octobre 1950 à Lübeck, Allemagne, ayant son adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Frankel, né le 22 septembre 1962 à Suresnes, France, ayant son adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Rolf Strauch, né le 21 novembre 1966 à Sinnerath, Allemagne, ayant son adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Ralf Jansen, né le 20 octobre 1971 à Lindlar, Allemagne, ayant son adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Kalin Anev, né le 28 octobre 1982 à Sofia, Bulgarie, ayant son adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Georges Heinrich, né le 29 octobre 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 3, rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 et constate expressément leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires de la partie comparante, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: R. JANSEN, K. ANEV, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 20 janvier 2012. Relation: RED/2012/162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 janvier 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012012241/647.

(120014274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015864/10.

(120019051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Bright Pattern, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 147.840.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012015866/11.

(120019494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Bourscheid-Plage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage,
R.C.S. Luxembourg B 95.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015865/10.

(120019454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Bicknell Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.939.

Pursuant to a share purchase agreement dated 6th December 2011, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred by AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA

to Mrs Jacqueline Ruimy, born on 22nd April 1931 in Jadida (Morocco) and residing in 41 boulevard Moussa Bnou Noucair, 20000 Casablanca (Morocco)

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 décembre 2011, cinq cent (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Aerium Atlas Investments SA

à Madame Jacqueline Ruimy, née le 22 Avril 1931 à Jadida (Maroc) et résidant à 41 boulevard Moussa Bnou Noucair, 20000 Casablanca (Maroc)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015862/17.

(120019276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

BRSG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 50.594.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015867/10.

(120019839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

EHI International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.406.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Enterprise Holdings Inc., a corporation organized under the laws of the State of Missouri (United States of America), the registered office of which is located at 120 S Central Avenue, MO-63105 St Louis, United States of America, registered with the Office of the Missouri Secretary of State under number 00088426;

here represented by Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “EHI International S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital -Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of August of each year and end on the thirty-first of July.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 July 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Enterprise Holdings Inc., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one thousand (1,000) shares in registered form without nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Enterprise Holdings Inc., a corporation organized under the laws of the State of Missouri (United States of America), the registered office of which is located at 120 S Central Avenue, MO-63105 St Louis, United States of America, registered with the Office of the Missouri Secretary of State under number 00088426 as A manager;

- Ms Virginia Strelen, companies' manager, born on May 30, 1977 in Bergisch Gladbach (Germany), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as B manager; and

- Mr Ivo Hemelraad, companies' manager, born on October 12, 1961 in Utrecht (Belgium), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as B manager.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Enterprise Holdings Inc., une société de droit de l'Etat Missouri (Etats-Unis d'Amérique), établie et ayant son siège social à 120 S Central Avenue, MO-63105 St Louis, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée à l'«Office of the Missouri Secretary of State» (Bureau du secrétaire d'Etat du Missouri) sous le numéro 00088426;

représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EHI International S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou partie des parts sociales tenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, alloués ou transférés autrement (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 juillet 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Enterprise Holdings Inc., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Enterprise Holdings Inc., une société de droit de l'Etat du Missouri (Etats-Unis d'Amérique), établie et ayant son siège social à 120 S Central Avenue, MO63105 St Louis, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée à l'«Office of the Missouri Secretary of State» (Bureau du secrétaire d'Etat du Missouri) sous le numéro 00088426 en qualité de gérant A;

- Mme Virginia Strelen, gérant de sociétés, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne), résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de gérant B; et

- M. Ivo Hemelraad, gérant de sociétés, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, et suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2443. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012242/445.

(120014740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Bureau d'Assurances Schmitz & Lentz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 13, A Millefeld.

R.C.S. Luxembourg B 134.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015868/10.

(120019458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.058.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012015869/10.

(120019179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 janvier 2012, sous la référence L120001133 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015871/12.

(120019717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.674.800,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EJV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

THERE APPEARED:

EJV Reorganization Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3134694 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dulles, Virginia, United States of America on 28 December 2011 under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy-holder acting on in name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the holder of all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000) represented by six million (6,000,000) shares having a nominal value of one cent (USD 0.01) each;

II. that the agenda (the Agenda) of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of two million six hundred fourteen thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,614,800) in order to bring it from its current amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000) up to a new amount of two million six hundred seventy four thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,674,800), through the issuance of two hundred and sixty one million four hundred and eighty thousand (261,480,000) new shares of the Company, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each (the New Shares);

3. Subscription to and payment in kind by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind of a portion of certain receivables pertaining to the Sole Shareholder, to be contributed to the Company by such Sole Shareholder, having an aggregate contribution value of at least one billion five hundred million United States Dollars (USD 1,500,000,000);

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned actions with respect to the share capital of the Company, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting adopted the following resolutions with unanimous consent:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting expressly waives any and all rights in terms of convening notice which may be contained in the Company's articles of association or otherwise, the Sole Shareholder considering itself as duly and validly convened and expressly declaring to have had due and perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance of this Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of two million six hundred fourteen thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,614,800) in order to bring it from its current amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000) up to a new amount of two million six hundred seventy four thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,674,800), through the issuance of two hundred and sixty one million four hundred and eighty thousand (261,480,000) New Shares of the Company, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Meeting records the following intervention, subscription and payment for the New Shares:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dulles, Virginia, United States of America on 28 December 2011 under private seal,

intervenes at the present Meeting and expressly declares to (i) subscribe for the two hundred and sixty one million four hundred and eighty thousand (261,480,000) New Shares of the Company, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, representing a total value of two million six hundred fourteen thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,614,800) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting in a portion of certain receivables pertaining to the Sole Shareholder, to be contributed to the Company by the Sole Shareholder, having an aggregate contribution value of one billion five hundred million United States Dollars (USD 1,500,000,000) (the Receivable).

The portion of the total Receivable allocated to the share capital of the Company for the purpose of entirely paying up the New Shares is contributed at its fair market value, representing an aggregate contribution value, for the purpose hereof, of two million six hundred fourteen thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,614,800), such contribution value being entirely allocated to the share capital of the Company.

The existence and valuation of the portion of the Receivable contributed to the Company are supported by a statement of contribution and allocation issued by the Sole Shareholder as well as by a statement of contribution value signed by the managers of the Company (together, the Statements).

A copy of the Statements, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

EJV Reorganization Inc. is now the holder of two hundred and sixty seven million four hundred and eighty thousand (267,480,000) shares of the Company, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, representing a total value of two million six hundred seventy four thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,674,800).

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase in the share capital of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The Company's share capital is set at two million six hundred seventy four thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,674,800), represented by two hundred and sixty seven million four hundred and eighty thousand (267,480,000) shares having a nominal value of one cent (USD 0.01) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each one of them acting individually under their sole signature, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing and intervening party, the proxy-holder of the appearing and intervening party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EJV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

A COMPARU :

EJV Reorganization Inc., une société immatriculée et existante conformément aux lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis 2711, Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3134694 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé à Dulles, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, le 28 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été paraphées *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social émit et souscrit de la Société qui est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000) représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

II. que l'ordre du jour (l'Ordre du Jour) de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant total de deux millions six cent quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.614.800) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel

de soixante mille dollars américains (USD 60.000) à un nouveau montant de deux millions six cent soixante quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.674.800), par l'émission de deux cent soixante et un millions quatre cent quatre vingt mille (261.480.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

3. Souscription et paiement par apport en nature par l'Associé Unique de l'augmentation de capital visée au point 2. ci-dessus par voie d'un apport en nature réalisé au bénéfice de la Société par l'Associé Unique, d'une partie de certaines créances dont est titulaire l'Associé Unique, ayant une valeur d'apport d'un montant global d'un milliard cinq cent millions de dollars américains (USD 1.500.000.000);

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les actions mentionnées ci-dessus à l'égard de l'augmentation de capital de la Société, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce expressément à tous droits en termes de formalités de convocation qui pourraient être contenus dans les statuts de la Société, l'Associé Unique se considérant dûment et valablement convoqués et déclarent expressément avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué en avance de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de deux millions six cents quatorze mille huit cent dollars américains (USD 2.614.800) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille dollars américains (USD 60.000) à un nouveau montant de deux millions six cent soixante quatorze mille huit cent dollars américains (USD 2.674.800), par l'émission de deux cent soixante et un millions quatre cent quatre vingt mille (261.480.000) Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre l'intervention, la souscription et la libération pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Intervention - Souscription – Libération

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dulles, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, le 28 décembre 2011,

intervient dans la présente Assemblée et déclare expressément (i) souscrire aux deux cent soixante et un millions quatre cent quatre vingt mille (261.480.000) Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, représentant une valeur totale de deux millions six cent quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.614.800) et (ii) libérer lesdites Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique au bénéfice de la Société, constitué d'une partie de certaines créances dont est titulaire l'Associé Unique, ayant une valeur d'apport d'un montant global d'un milliard cinq cent millions de dollars américains (USD 1.500.000.000) (la Créance).

La partie du montant total de la Créance allouée au capital social de la Société à l'effet de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales est apportée à sa valeur de marché, représentant une valeur globale d'apport, à l'effet des présentes, de deux millions six cents quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.614.800), entièrement allouée au capital social de la Société.

L'existence et la valeur de la partie de la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par une déclaration d'apport et d'affectation émise par l'Associé Unique ainsi que par une déclaration de valeur d'apport signée par les gérants de la Société (ensemble les Déclarations).

Une copie des Déclarations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour le besoin des formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte du fait que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital social réalisée ci-dessus, est réparti comme suit:

EJV Reorganization Inc. est désormais titulaire de deux cent soixante sept millions quatre cent quatre vingt mille (267.480.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0.01) chacune,

représentant une valeur totale de deux millions six cent soixante quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.674.800).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société réalisée ci-dessus, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur qui suit :

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions six cent soixante quatorze mille huit cents dollars américains (USD 2.674.800), représenté par deux cent soixante sept millions quatre cent quatre vingt mille (267.480.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne tous pouvoirs et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, à l'effet de procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 3.500.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. LEDAIN SANTIAGO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/208. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012243/219.

(120014307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

C.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.312.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2012

Les actionnaires de la société C.K. S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Maurice GROBEN, né le 3 mai 1964 à Luxembourg, demeurant à L-4999 Sprinkange, 26, rue J.G. Kremer de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Steinfort, le 10 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012015872/16.

(120019043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.960,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

—
EXTRAIT

L'associé unique «Cantrell & Cochrane Limited» de la société a changé de siège social comme suit:

Annerville, Clonmel, Co Tipperary, Ireland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C Luxembourg SARL

Référence de publication: 2012015874/13.

(120019117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Call Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.257.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant B, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Madame Daphné Charbonnet, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants B, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015875/16.

(120019070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Eximco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.395.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ramin MONADJEMI, employé privé, demeurant à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Kouros MONADJEMI, économiste, né le 19 juin 1945 à Téhéran (Iran), demeurant à Belo Horizonte, Minas Gerais (Brésil),

en vertu d'une procuration authentique reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juillet 1980,

dont une expédition après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «EXIMCO S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de tout matériel informatique, bureautique et télécommunication.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000.- (trente-deux mille Euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 décembre de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires et des actions représentées de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est

constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si plus de la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Monsieur Kouros MONADJEMI prénommé,	32.000	32.000	320
TOTAL:	32.000	32.000	320

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-deux mille (32.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Ramin MONADJEMI, employé privé, né le 21 juillet 1948 à Téhéran (Iran), demeurant à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Roger BURNAY, comptable, né à Angleur (Belgique) le 3 août 1932, demeurant à B-4000 Liège (Belgique), 29, Avenue D. Lambrecht.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

5. La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Monadjemi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012256/185.

(120014381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.